



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 4071

Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le rôle des instituts universitaires de formation des maîtres dans la formation continue des professeurs en activité. Il a, en effet, constaté que l'articulation souhaitable entre la formation initiale des maîtres avec la formation continue était insuffisante en pratique. Or, les IUFM, notamment dans un but d'élevation du niveau général de la formation des enseignants, doivent pouvoir mettre leur potentiel de formation au service des enseignants en activité. Il souhaiterait donc connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'organiser une meilleure continuité entre formation initiale et formation continue.

Texte de la réponse

La formation continue des enseignants est prise en charge dans les rectorats par les chefs de missions académiques à la formation des personnels de l'éducation nationale qui ont toute latitude pour organiser leurs plans de formation académique compte tenu des orientations nationales. Ils font appel aux instituts universitaires de formation des maîtres dans les domaines de compétence susceptibles d'aider les enseignants lorsque cela s'avère nécessaire par le biais d'une convention établie avec ces organismes.

Données clés

Auteur : [M. Geveaux Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4071

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2073

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2639